24me Année N 5677 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE — Vendredi 26 & Samedi 27 Décembre 1879.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Trois mois . . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, 26 DECEMBRE. 1879

SOUSCRIPTION

OUVERTE DANS LES BUREAUX DU
Journal de Roubaix
POUR LES

PAUVRES DE ROUBAIX

Hiver de 1879-1880

Comité :

Présidents d'honneur :

M. le Chanoine BERTEAUX, doyen-curé de la paroisse Saint-Martin ;

M. Henry BOSSUT, président du Tribunal de Commerce.

Président :

M. Amédée PROUVOST, manufacturier.

Secrétaire :

M. Alfred REBOUX, directeur-propriétaire du *Journal de Roubaix*.

Trésorier :

M. Pierre DESTOMBES, propriétaire.

M. LE DOYEN de Notre-Dame ;

MM. LES CURÉS de Sainte-Elisabeth, du Sacre-Cœur, du Saint-Sépulcre et de Saint-Joseph ;

M. SCRÉPEL-ROUSSEL, vice-président de la Chambre de commerce ;

M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN, président du Conseil particulier des Conférences ;

M. Pierre CATTEAU, conseiller général;

M. Henri BUISINE, négociant ;

M. L. WATTINNE-HOVELACQUE, nég.

MM. LES PRÉSIDENTS des Conférence de St. Vincent-de-Paul ;

CINQUIÈME LISTE

Les employés de la maison Wibaux-Florin	65	»
M. Florimond Screpel	150	»
M. Rosa-Ponette	20	»
M. Floris Couque	20	»
M. Ramsdem-Mathon	100	»
Une blanchisseuse	1	»
1 paquet Mme Ve Mazure-Truffaut	»	»
Mme veuve Louis Duhamel	25	»
Mlle Louise Ponette	5	»
» Camille Ponette	5	»
La boîte de M. Rosa-Ponette	1	»
M. Henri Delattre, père	200	»
M. Noulez-Caulsié	200	»
M. Triolet, comptable de la maison Lewis, bonnetterie pour	300	»
M. Lannoy	1	»
Produit d'un maladroit au whist et au billard, A. H. B. X.	3	20
Trois parentes pauvres A. N. D.	»	75
M. Jules Grimonprez-Delcourt	100	»
M. Delporte-Boulangé	25	»
Produit d'une partie de cartes en deux tambours à l'hôtel de la Coupe d'or	1	50
M. Bossut-Plichon	250	»
Mme Poulet-Masure	100	»
M. Pierre Destombe	300	»
M. D. Bonnier, ancien juge-de-paix	50	»
M. F. Bonnier, fils	10	»
M. Auguste Duthoit, brassseur	100	»
M. Auguste Florin	400	»
M. Henri Bernard	10	»
Mme Ve Dubar-Eliquet	200	»
MM. Wenz et Cie	200	»
M. Alfred Welcomme	100	»
Trois petits Planquart	15	»
Mlle Justine Delobel	100	»
Un anonyme, (tissus)	250	»
M. Paul Defrenne frères	100	»
M. Pierre Parent	200	»
M. Cateau-Leplat	200	»
M. A. Delfosse-Motte	200	»
Un arbre de Noël	25	»
M. Louis Derville	300	»
M. Eugène Florin-Herbaux	100	»
M. Ivon (chauffeur)	»	50
Produit d'une partie de boule au profit des pauvres par un groupe de pensionnaires de chez Ginions	30	»
M. A. Jourdeuil fils	20	»
M. J. Desmedt, rue d'Inkermann	20	»
M. Lepoutre-Parent	200	»
M. Lepoutre-Wibaux	100	»
M. Lepoutre-Pollet	500	»
M. Screpel-Roussel draps d'hiver, valeur	600	»
M. F. Vanoutryve	1000	»
M. Prouvost-Devémy	200	»
MM. Courouble et Carrette	200	»
M. Léopold Florin	200	»
M. Edmond Lefebvre	200	»
M. A. Talon	200	»
M. P. K.	2	»
Un marchand	20	»
Un marchand	20	»
M. Dazin-Motte	1000	»
M. Henri Samain	20	»
Mme veuve Rousseaux-Remy et M. Rousseaux-Remy	100	»
Mlle Mathilde Rousseaux	25	»

Total de la cinquième liste : 8,990,95
Total des listes précédentes : 51,220,85

Ensemble : 60,211,80

Souscription pour les pauvres

ouverte par le *Journal de Roubaix*

A partir du 27 décembre, un bureau central de distribution sera ouvert rue Saint-Georges, 16.

Les souscriptions continueront à être reçues au bureau du *Journal de Roubaix*.

Dans sa deuxième séance, le Comité de répartition a décidé :

1° La distribution de deux mille hectolitres de charbon ;

2° La distribution d'effets de lainage aux enfants pauvres des écoles de la ville :

3° La formation de sous-comités de paroisses chargés de visiter les familles nécessiteuses et de leur distribuer les secours qui leur sont nécessaires.

Avis aux détaillants roubaisiens

Le Comité de la souscription ouverte pour les pauvres par le *Journal de Roubaix* a décidé de donner la préférence au commerce local pour l'achat de toutes les fournitures.

Il prie les marchands, grands et petits, de lui indiquer la quantité et le prix des couvertures de laine, tricots, caleçons, chemises pour hommes, femmes et enfants, toiles pour chemises, draps de lit et paillasses, dont ils peuvent disposer.

Prière d'adresser ces renseignements par écrit à M. Henri Buisine, membre du Comité, rue St-Georges.

Joindre un type pour chaque article.

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 26 décembre

Change sur Londres, 4,80 75; change sur Paris, 5,22 »»; 100.
Café good fair, (la livre) 15 1/2, 15 3/4.
Café good Cargoes, (la livre), 16 1/4, 16 1/2.
Inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 26 décembre.
Ventes 400 balles. Marché ferme.
Liverpool, 26 décembre.
Férié.
New-York, 26 décembre.
Coton, 12 1/2.
Recettes 135 000 b.
New-Orléans low-middling 88 1/2
Savannah » » 86 »/»

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	26 déc.	24 déc.
3 % ex-coupon	81 45	81 40
3 % amortissable	83 75	83 80
4 1/2 %	112 20	112 50
Emprunts 5 %	115 15	115 05

Service particulier	26 déc.	24 déc.
Act. Banque de France	3270 00	3265 00
» Société générale	555 00	558 00
» Crédit f. de France	1038 00	1048 00
» Chemin autrichien	596 00	598 00
» Lyon ex-coupon	1125 00	1142 00
» Est ex-coupon	706 00	707 00
» Ouest	763 00	765 00
» Nord	1491 00	1490 00
» Midi	873 00	875 00
» Suez	720 00	718 00
5 % Péruvien	15 5/8	000/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	600 00	600 00
» Banq. ottom. nouv.	515 00	513 00
Londres court	25 23 00	25 23 00
Créd. Mob. (act. nouv.	631 00	632 50
Turc	9 20	9 75

BULLETIN DU JOUR

La confusion est complète. Hier, M. Waddington était chargé de la formation d'un nouveau ministère. M. Challemel-Lacour, mandé à Paris, devait avoir le portefeuille de l'intérieur. Après une entrevue avec M. Waddington, il s'est excusé par des raisons de santé de ne pouvoir accepter de faire partie d'une combinaison ministérielle, et M. de Freycinet, disent les journaux du soir, revient sur l'eau. Appelé de nouveau à l'Elysée, le ministre des travaux publics aurait fait l'abandon de ce qu'il y avait d'excessif, au gré de M. Grévy, dans son programme, et, sous ces réserves, serait chargé de la constitution du cabinet. Le *Temps*, qui est, de tous les journaux plus ou moins officieux des gauches, le moins suspect de fantaisie, explique ainsi ce revirement dans les solutions de l'Elysée :

« On sait à quel degré le crise ministérielle en était restée lundi soir. M. de Freycinet s'était récusé, M. le président de la République avait offert à M. Waddington de garder la présidence du conseil ; mais l'honorable ministre des affaires étrangères, désireux de se consacrer exclusivement aux questions extérieures, avait conseillé à M. Jules Grévy d'appeler M. Léon Say à la direction du cabinet. En présence de l'insistance du président de la République, M. Waddington avait promis de réfléchir de nouveau à la proposition qui lui était faite, en assurant qu'il ferait connaître mardi sa réponse définitive.

Mardi, en effet, M. Waddington a longuement et à plusieurs reprises conféré avec le président de la république, et finalement n'a pu se résoudre à conserver la présidence du conseil.

M. Grévy s'est entretenu ensuite avec divers membres du cabinet démissionnaire et, en dernière analyse, il a fait appeler M. de Freycinet en lui offrant de nouveau le mandat de former le cabinet.

M. de Freycinet a demandé qu'avant de donner sa réponse définitive, il lui fût permis de conférer avec ses amis politiques et ses collègues du cabinet démissionnaire. Nous croyons savoir que le cabinet démissionnaire, se réunit aujourd'hui à quatre heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Waddington, pour délibérer sur la situation. C'est vraisemblablement à l'issue de ce conseil que l'honorable M. de Freycinet fera savoir à M. le président de la république s'il accepte ou non de former le cabinet.

« Ajoutons à ce propos qu'il est inexact, comme l'a prétendu ce matin un journal ordinairement bien renseigné, que des noms aient été mis en avant par M. de Freycinet lors de sa première entrevue avec M. le président de la République, et que le choix de ces noms ait déte miné le malentendu qui s'était produit entre M. Grévy et M. de Freycinet.

« Il n'y a jamais eu qu'une question préjudicielle à résoudre, question purement de principe : celle de savoir si des membres de l'Union républicaine, sans distinction de fraction, pouvaient être appelés comme ministres et sous-secrétaires d'Etat ou hauts fonctionnaires avoisinant directement le pouvoir exécutif. Le malentendu a cessé sur ce point, et dès lors un nouvel appel de M. le Président de République à M. de Freycinet est devenu possible.

» Il s'agit maintenant, pour M. de Freycinet, de rechercher s'il est en mesure de composer sur ces bases un cabinet capable de réunir dans les deux Chambres une majorité durable. »

Ce serait l'ancien ministère avec de nouveaux éléments pris dans l'Union républicaine. On ne croit que médiocrement au succès de cette combinaison, et on s'appuie pour formuler des doutes, sur les préoccupations d'ordre intérieur et extérieur qui doivent diriger M. Grévy. Nous avouons ne partager qu'à demi cette confiance. Si l'Union républicaine représente la majorité de la Chambre, le Président de la République jugera correct d'adjoindre au cabinet des hommes qui en représentent les aspirations. Ce serait un acheminement vers l'application du programme de Romans. La *France*, qui considère la chose comme faite, et désigne M. de Freycinet pour le ministère de la guerre et M. Varroy pour celui des travaux publics, croit que la solution sera, dit-on, annoncée samedi à l'*Officiel*. Qui nous dit que d'ici-là de nouvelles combinaisons ne surgiront pas ?

Un rapprochement sensible paraît s'être opéré entre la Grande-Bretagne et la Russie. Voici, d'après les *Tablettes d'un Spectateur*, comment on serait arrivé à ce résultat. En présence du soulèvement afghan, lord Beaconsfield résolut d'envoyer lord Dufferin à Varzin. Ce n'est pas M. de Bismarck qui invita le diplomate anglais, mais c'est ce dernier qui l'invita lui-même. Lord Beaconsfield voulut que cette visite coïncidât avec celle du comte Schouwaloff, pour lequel le premier ministre anglais a personnellement beaucoup de sympathie.

Le comte Schouwaloff et lord Dufferin eurent d'abord une longue conversation, dans laquelle ils s'aperçurent l'un et l'autre qu'ils n'étaient pas éloignés de s'entendre.

Cependant il fut convenu entre eux que cette conversation serait reprise à Pétersbourg. Le comte Schouwaloff demande à lord Dufferin le secret, car il ne tenait pas à ce que M. de Bismarck s'arrogeât tout le mérite de la réconciliation russo-anglaise, et il n'était pas fâché de pouvoir démontrer que le chancelier Allemand avait cette fois joué le rôle de la mouche du coche.

Les diplomates consignèrent leur entretien dans un memorandum tenu en double. Sur ces entrefaites, lord Dufferin alla voir M. de Bismarck, qui se mit à faire l'article en faveur d'un rapprochement entre l'Angleterre et la Russie. Lord Dufferin dit quelques paroles vagues et promit d'en référer à lord Salisbury. Lord Salisbury télégraphia : « Ne vous engagez à rien et traitez directement l'affaire du memorandum avec Schouwaloff à Pétersbourg. » Voilà pourquoi rien n'a été fait à Varzin, mais aussi voilà pourquoi tout serait fait à Pétersbourg en vue d'amener une entente, qui sera aussi utile à lord Beaconsfield qu'au prince Gortschakoff.

LETTRE DE MGR FREPPEL A M. LEPÈRE

En réponse aux incroyables assertions produites récemment à la tribune par M. Lepère, Mgr Freppel vient d'adresser au ministre la lettre suivante, qui fait bonne justice des... erreurs de M. Lepère :

Angers, 22 décembre 1879

Monsieur le ministre,

En voulant justifier devant le Sénat l'arrêté qui introduit deux pasteurs protestants dans les Commissions hospitalières et charitables d'Angers et de Saumur, à l'exclusion des curés catholiques, vous avez jugé à propos d'articuler une série de faits tendant à établir que le diocèse d'Angers en général, et son clergé en particulier, sont « imbus de l'esprit d'intolérance. »

Tout naturellement, vous n'avez pas épargné davantage l'évêque de cet excellent diocèse auquel vous faites l'honneur, trop grand sans doute de l'appeler « un département exceptionnel. »

Je manquerais à mon devoir si je ne relevais à l'instant même cette attaque inattendue, en montrant qu'il n'est pas une de vos allégations qui ne soit tout juste le contre-pied de la vérité.

1. « Je crois, dites-vous, qu'il se trouvait plusieurs ecclésiastiques dans la commission d'Angers. » (*Journal officiel* du 21 décembre 1879.)

Je vous demande bien pardon, monsieur le ministre, mais votre croyance n'est pas fondée : dans la commission d'Angers il ne se trouvait qu'un seul ecclésiastique, M. l'abbé Bichelot, curé de Saint-Serge, estimé dans toute la ville pour sa douceur, sa modération et sa charité.

Transformer cet honorable ecclésiastique en homme « partial et intolérant », cela peut se faire à distance, et quand on ne connaît pas les personnes; mais, à Angers, vous seriez contredit par ceux-là mêmes qui se rapprochent le plus de vos opinions.

2. Parlant de « la souscription que le maire d'Angers avait ouverte l'an dernier et dont les fonds devaient naturellement aller au bureau de bienfaisance », vous ajoutez :

« Qu'a-t-on fait immédiatement à Angers, sous l'impulsion des ecclésiastiques dont je parlais ? On a inauguré, un an à l'avance, cette ligue que nous voyons se former à Paris même... Cela vous montre quel est le sentiment général du clergé dans cette ville. »

Ici encore, j'ai le regret de vous dire que vous êtes complétement dans l'erreur.

Le clergé s'est tenu absolument à l'écart de ce mouvement, si louable d'ailleurs. Si vous voulez bien vous faire représenter les listes de souscription publiées par les journaux catholiques d'Angers, vous n'y verrez pas figurer le nom d'un seul ecclésiastique.

Ce que vous voulez bien appeler un fait « incontestable, » c'est un fait entièrement controuvé.

3. Vous dites que « la qualité de pasteur ne figurait pas dans l'arrêté qui a été soumis à l'approbation du ministre.

Comment donc se fait-il que l'arrêté ministériel, livré par la préfecture au journal le *Patriote* le 12 décembre, portait en toutes lettres : « M. Andra, pasteur de l'église reformée ? »

Donc, de deux choses l'une : ou l'on vous avait caché la qualité du pasteur, et alors que penser des auteurs de cette dissimulation ? ou bien, on vous l'avait fait connaître, et, dans ce cas, que devient votre argument ?

4. Vous affirmez « que ma lettre a été publiée le 12 décembre dans les journaux. »

— Vous faites erreur, une fois de plus : aucun journal, ni à Angers ni à Paris, n'a publié ma lettre le vendredi 12 décembre, par la raison bien simple qu'aucun ne l'avait reçue à cette date-là.

5. Vous prétendez que « ma lettre, publiée le 12 dans les journaux, a été mise à la poste le 16 à l'adresse du ministre de l'intérieur.

J'ai en main la preuve matérielle du contraire de ce que vous avancez.

Dès le 15, comme le prouve le timbre de la poste, vous aviez cru devoir me retourner ma lettre, par un procédé que je ne dois ni ne veux apprécier.

Vous auriez donc eu le secret de me retourner de Paris le 15 une lettre qui n'aurait été mise à la poste à Angers que le 16 !

Ce serait un miracle d'un nouveau genre

Je regrette, monsieur le ministre, d'être obligé de vous dire ces choses devant le public ; mais il faut que tout le monde soit édifié à cet égard.

Bien entendu qu'en cas de contestation je suis tout prêt à faire tirer un fac-simile de l'enveloppe timbrée par la poste.

6. Pour justifier l'exclusion de M. Mérit, curé de Saint-Pierre de Saumur, vous produisez une délibération du Conseil municipal de 1873.

Il n'y a qu'un malheur à cela, pour votre argumentation : c'est que M. l'abbé Mérit n'est curé de Saint-Pierre de Saumur que depuis le 21 mai 1876.

Expliquer son exclusion par des actes auxquelles il n'a pu participer, c'est une manière de raisonner qui n'a peut-être pas une grande force.

7. Vous nous reprochez, à mes excellents coopérateurs et à moi, d'avoir organisé des quêtes dans toutes les églises du diocèse au profit des victimes de l'inondation, en concurrence avec la souscription ouverte par le préfet.

Voilà, en effet, un grand crime, je l'avoue

Dans notre simplicité, en face de misères pressantes, auxquelles les formalités administratives de la « charité civile » ne permettent pas toujours de subvenir avec toute la promptitude possible, il nous avait paru que ce n'était pas trop à la fois, de souscrire à la mairie et de quêter à l'église.

Mais pourquoi ne pas avoir remis le produit des quêtes entre les mains de la Commission préfectorale ?

Je vais vous le dire, monsieur le ministre, en toute franchise :

Il avait plu à M. Abbon Béchade, qui vient de renoncer à l'administration civile, d'instituer une commission de quarante membres dans laquelle ne figurait pas un seul ecclésiastique.

Ainsi, les curés des paroisses inondées étaient systématiquement exclus d'un comité chargé de répartir les secours entre leurs paroissiens les plus nécessiteux !

Une pareille exclusion parut inique, tout comme aujourd'hui.

Que fit l'évêque ?

Pour marquer son intolérance à l'endroit des laïques, il institua une commission où l'élément ecclésiastique n'entrait que pour une très faible part.

Voilà comment, monsieur le ministre nous pratiquons l'intolérance de ce « département exceptionnel. »

Il est vrai, et c'est là votre grand grief, que M. de Cumont, votre prédécesseur au ministère des cultes, avait sa place marquée parmi les membres de notre Commission.

M. Cumont, j'aime à lui rendre ce témoignage public, avait fait preuve d'un admirable dévouement au milieu des inondations dont il était lui-même la victime.

Je l'avais vu sur la jetée de Saint-Georges, où ensemble nous étions allés sécourir les inondés, je l'avais vu payant de sa personne et se montrant tel que doit être en pareille circonstance un homme de foi et de cœur ; et quand une politique intolérante et mal entendue eut fermé devant lui les rangs d'une Commission officielle que sa charité aurait dû lui faire ouvrir, nous n'hésitâmes pas un instant à profiter de ses lumières.

Voilà l'explication d'un fait qui a eu le privilège de vous émouvoir outre mesure.

J'espère, monsieur le ministre, n'avoir

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 27 DECEMBRE

— 30 —

SANS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

XI

EN BATEAU

Aussitôt Arthur se mit à lire sa fable, et de ma place où j'étais resté, je le vis remuer les lèvres.

Il était évident qu'il travaillait et qu'il s'appliquait.

Mais cette application ne dura pas longtemps ; bientôt il leva les yeux de dessus son livre, et ses lèvres remuèrent moins vite, puis tout à coup elles s'arrêtèrent complètement.

Il ne lisait plus, il ne répétait plus.

Ses yeux, qui erraient çà et là, rencontrèrent les miens.

De la main je lui fis un signe pour l'engager à revenir à sa leçon.

Il me sourit doucement comme pour me dire qu'il me remerciait de mon avertissement, et ses yeux se fixèrent de nouveau sur son livre.

Mais bientôt ils se relevèrent et allèrent d'une rive à l'autre du canal.

Comme ils ne regardaient pas de mon côté, je me levai et ayant ainsi provoqué son attention, je lui montrai son livre.

Il le reprit d'un air confus.

Malheureusement, deux minutes après, un martin-pêcheur, rapide comme une flèche, traversa le canal à l'avant du bateau, laissant derrière lui un rayon bleu.

Arthur souleva la tête pour le suivre.

Puis quand la vision fut évanouie, il me regarda.

Alors m'adressant la parole :

— Je ne peux pas, dit-il, et cependant je voudrais bien.

Je m'approchai.

— Cette fable n'est pourtant pas bien difficile, lui dis-je.

— Oh ! si, bien difficile, au contraire.

— Elle m'a paru très-facile ; et en écoutant votre maman la lire, il me semble que je l'ai retenue.

Il se mit à sourire d'un air de doute.

— Voulez-vous que je vous la dise ?

— Pourquoi, puisque c'est impossible.

— Mais non, ce n'est pas impossible ; voulez-vous que j'essaye ? prenez le livre.

Il reprit le livre et je commençai à réciter ; il n'eut à me reprendre que trois ou quatre fois.

— Comment, vous la savez ! s'écria-t-il.

— Pas très-bien, mais maintenant je crois que je la dirais sans faute.

— Comment avez-vous fait pour l'apprendre ?

— J'ai écouté votre maman la lire, mais je l'ai écoutée avec attention sans regarder ce qui se passait autour de nous.

Il rougit et détourna les yeux; puis après un court moment de honte :

— Je comprends comment vous avez écouté, dit-il, et je tâcherai d'écouter comme vous; mais comment avez-vous fait pour retenir tous ces mots qui se brouillent dans ma mémoire ?

Comment j'avais fait ? Je ne savais trop, car je n'avais pas réfléchi à cela; cependant je tâchai de lui expliquer ce qu'il me demandait en m'en rendant compte moi-même.

— De quoi s'agit-il dans cette fable ? dis-je. D'un mouton. Je commence donc à penser à des moutons. Ensuite je pense à ce qu'ils font : « Des moutons étaient en sûreté dans leur parc. » Je vois les moutons couchés et dormant dans leur parc puisqu'ils sont en sûreté, et les ayant vus je ne les oublie plus.

— Bon, dit-il, je les vois aussi : « Des moutons étaient en sûreté dans leur parc. » J'en vois des blancs et des noirs; je vois des brebis et des agneaux. Je vois même le parc : il est fait de claies.

— Alors vous ne l'oublierez plus ?

— Oh ! non.

— Ordinairement qui est-ce qui garde les moutons ?

— Des chiens.

— Quand ils n'ont pas besoin de garder les moutons, parce que ceux-ci sont en sûreté, que font les chiens ?

— Ils n'ont rien à faire.

— Alors ils peuvent donc faire ; nous disons donc : « les chiens dormaient. »

— C'est cela, c'est bien facile.

— N'est-ce pas que c'est très facile ? Maintenant, pensons à autre chose. Avec les chiens, qu'est-ce qui garde les moutons ?

— Un berger.

— Si les moutons sont en sûreté, le berger n'a rien à faire, à quoi peut-il employer son temps.

— A jouer de la flûte.

— Le voyez-vous ?

— Oui.

— Où est-il ?

— A l'ombre d'un grand ormeau.

— Il est seul ?

— Non, il est avec d'autres bergers voisins.

— Alors, si vous voyez les moutons, le parc, les chiens et le berger, est-ce que vous ne pouvez pas répéter sans faute le commencement de votre fable ?

— Il me semble.

— Essayez.

En m'entendant parler ainsi et lui expliquer comment il pouvait être facile d'apprendre une leçon qui tout d'abord paraissait difficile, Arthur me regarda avec émotion et avec crainte, comme s'il n'était pas convaincu de la vérité de ce que je lui disais; cependant, après quelques secondes d'hésitation, il se décida.

— « Des moutons étaient en sûreté dans « leur parc, les chiens dormaient, et le « berger, à l'ombre d'un grand ormeau, « jouait de la flûte avec d'autres bergers « voisins. »

Alors frappant ses mains l'une contre l'autre :

— Mais je sais, s'écria-t-il, je n'ai pas fait de faute.

— Voulez-vous apprendre le reste de la fable de la même manière ?

— Oui, avec vous je suis sûr que je vais l'apprendre. Ah ! comme maman sera contente !

Et il se mit à apprendre le reste de la fable, comme il avait appris sa première phrase.

En moins d'un quart d'heure il la sut parfaitement et il était en train de la répéter sans faute lorsque sa mère survint derrière nous.

Tout d'abord elle se fâcha de nous voir réunis, car elle crut que nous n'étions ensemble que pour jouer, mais Arthur ne lui laissa pas dire deux paroles ;

— Je la sais, s'écria-t-il, et c'est lui qui me l'a apprise.

Madame Milligan me regardait toute surprise, et elle allait sûrement m'interroger, quand Arthur se mit, sans qu'elle le lui demandât, à répéter le *Loup et le jeune Mouton*. Il le fit d'un air de triomphe et de joie, sans hésitation et sans faute.

Pendant ce temps, je regardais madame Milligan ; je vis son beau visage s'éclairer d'un sourire, puis il me sembla que ses yeux se mouillèrent ; mais comme à ce moment elle se pencha sur son fils pour l'embrasser tendrement en l'entourant de ses deux bras, je ne sais pas si elle pleurait.

— Les mots, disait Arthur, c'est bête, ça ne signifie rien, mais les choses on les voit, et Remi m'a fait voir le berger avec sa flûte ; quand je levais les yeux en apprenant je ne pensais plus à ce qui m'entourait, je voyais la flûte du berger et j'entendais l'air qu'il jouait. Voulez-vous que je vous chante l'air, maman ?

Et il chanta en anglais une chanson mélancolique.

Cette fois madame Milligan pleurait pour tout de bon, et quand elle se releva, je vis ses larmes sur les joues de son enfant. Alors elle s'approcha de moi et, me prenant la main, elle me la serra si doucement que je me sentis tout ému :

— Vous êtes un bon garçon, me dit-elle.

Si j'ai raconté tout au long ce petit incident, c'est pour faire comprendre le changement qui, à partir de ce jour là, se fit dans ma position : la veille on m'avait pris comme montreur de bêtes pour amuser, moi, mes chiens et mon singe, un enfant malade ; mais cette leçon me sépara des chiens et du singe, je devins un camarade, presque un ami.

Il faut dire aussi, tout de suite, ce que je ne sus que plus tard, c'est que madame Milligan était désolée de voir que son fils n'apprenait, ou plus justement ne pouvait rien apprendre. Bien qu'il fût malade elle voulait qu'il travaillât, et précisément parce que cette maladie devait être longue, elle voulait dès maintenant donner à son esprit, des habitudes qui lui permissent de réparer le temps perdu, le jour où la guérison serait venue.

Jusque-là, elle avait fort mal réussi : si Arthur n'était point rétif au travail, il l'était absolument à l'attention et à l'application ; il prenait sans résistance le livre qu'on lui mettait aux mains, il ouvrait même assez volontiers ses mains pour le recevoir, mais son esprit il ne l'ouvrait pas, et c'était mécaniquement, comme une machine, qu'il répétait tant bien que mal, et plutôt mal que bien, les mots qu'on lui faisait entrer de force dans la tête.

(*A suivre*).